



Une proposition de loi à rejeter

Après son vote en deuxième lecture à l'Assemblée nationale, la proposition de loi Rilhac doit maintenant être examinée par le Sénat mercredi 20 octobre.

Elle ne répond toujours pas aux besoins exprimés par les directrices et directeurs, mais aussi par les enseignant·es, pour améliorer le fonctionnement de l'école. Les parlementaires, soutenu·es par le ministre, s'obstinent dans la création d'une autorité fonctionnelle qui mettrait à mal la place centrale du conseil des maîtresses et maîtres animé par les directrices et directeurs, lieu de débats et de démocratie au sein des écoles. Nos organisations syndicales continuent d'intervenir et de mobiliser pour faire échec à ce projet qui bouleverserait en profondeur le fonctionnement actuel des écoles. Les personnels n'ont pas besoin de hiérarchie dans l'école, mais de renforcer le collectif pédagogique.

L'expérimentation annoncée à Marseille s'inscrit dans cette même logique d'ajouter au sein des écoles un échelon à la chaîne hiérarchique. Nos organisations syndicales apportent tout leur soutien aux enseignant·es des écoles marseillaises qui se mobilisent actuellement pour refuser cette expérimentation.

Dans le même temps, nos organisations poursuivent leur mobilisation pour mettre en échec ces attaques contre l'école, qui doivent être abandonnées.

Les organisations SNUipp-FSU, Snudi-FO, CGT Educ'action et Sud Education continuent à diffuser et à faire signer largement la tribune « Nous, directrices et directeurs, refusons la proposition de loi Rilhac ! » qui a déjà recueilli plusieurs milliers de signatures. Elles multiplient également les RIS dans les départements afin de débattre des suites de ces actions.

Elles se donnent rendez-vous dès le 21 octobre afin de construire ensemble de nouvelles mobilisations après les vacances d'automne et soutiennent toutes les actions et mobilisations qui se développent sur le territoire.

Paris, le 19 octobre 2021